

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016 À 19 H.

Sont présents :	M. John Pineault	Maire
	Mme Shawna Doucet	Conseillère no. 3
	Mme Hélène Boulanger	Conseillère no. 4
	M. Frédérick Lee	Directeur général et secrétaire-trésorier
Sont absents :	M. Keven Touzel	Conseiller no. 1
	M. Michel Charlebois	Conseiller no. 2

Point 1. Ouverture de la séance

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

Point 2. Résolution # 16-12-199

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Frédérick Lee, secrétaire-trésorier, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Point 3. Résolution # 16-12-200

Lecture et adoption du procès-verbal du 10 novembre 2016

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de séance ordinaire du 10 novembre 2016.

Point 4.

Lecture du résumé de la correspondance et dépôt de documents

Association des Homardiens de la zone 17b

Nous joint en copie conforme une lettre envoyée au Premier Ministre P. Couillard portant sur les impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti.

M. Keven Touzel

Remet sa démission au poste de conseiller no. 1 à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

Point 5. Résolution # 16-12-201

Rapport du trésorier

Le trésorier résume le rapport budgétaire au 30 novembre 2016.

Il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du trésorier pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2016.

Point 6. Résolution # 16-12-202

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 16-11 au montant de 44 112.55 \$.

Point 7. Résolution # 16-12-203

Approbation de la liste des comptes payés (incompressibles)

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 16-11.1 totalisant une somme de 47 268.87 \$. Ce bordereau couvre la période du 1^{er} au 30 novembre 2016.

Point 8.

Rapport des conseillers

Rien à mentionner.

Point 9. Résolution # 16-12-204

Calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil municipal

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront généralement les lundis et qui débiteront à 19 h :

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|----------------|
| • 25 janvier (mercredi) | • 1 ^{er} mai | • 11 septembre |
| • 6 février | • 5 juin | • 2 octobre |
| • 6 mars | • 3 juillet | • 20 novembre |
| • 3 avril | • 7 août | • 4 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Point 10. Résolution # 16-12-205

Appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de loi no. 106

ATTENDU QUE le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no. 106, *Loi concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

ATTENDU QU'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

ATTENDU QUE les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

ATTENDU QU'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no. 106 le 29 septembre 2016;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la présence du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE, lors de l'assemblée générale le 1^{er} octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité :

QUE La Municipalité de L'Île-d'Anticosti demande au gouvernement provincial :

D'ADOPTER un moratoire de cinq (5) ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

D'ABROGER l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

D'ACCORDER le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;

D'OCTROYER aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

APPUIE activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;

TRANSMETTE une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

Point 11. Résolution 16-12-206

Démission de M. Keven Touzel au poste de conseiller #1

ATTENDU QUE M. Touzel a remis sa lettre de démission au conseil municipal le 30 novembre 2016

ATTENDU QU'en fonction de l'article 337 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil n'est pas tenu de remplacer un conseiller démissionnaire dans la période d'un an avant les élections;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, et appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti remercie M. Touzel pour son implication auprès du conseil municipal;

QUE le poste de conseiller no. 1 demeure vacant jusqu'à l'élection générale du 5 novembre 2017.

Point 12. Résolution 16-12-207

Ouverture de soumission pour vente de véhicule Chevrolet 1986

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti désire se départir de son véhicule de marque Chevrolet auparavant utilisé comme véhicule d'urgence ;

ATTENDU QUE le véhicule est vendu « Tel que vu » et que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti se dégage de toute responsabilité sur l'état mécanique du véhicule ;

ATTENDU QUE les personnes intéressées avaient jusqu'au 5 décembre 2016 à 11 h pour faire leurs offres et que deux soumissions ont été reçues ;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus élevée a été faite par M. Robert Smith au prix de 600 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger de vendre le véhicule Chevrolet à M. Robert Smith pour la somme de 600 \$ taxe sur les produits et services incluse.

Point 13. Résolution 16-12-208

Demande au Gouvernement du Québec de consentir à la candidature de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour l'ajout à la liste indicative du Canada au patrimoine mondial de l'UNESCO

ATTENDU QUE le 6 août dernier, Parcs Canada a lancé une demande d'appel de propositions qui serviront à actualiser la liste indicative du Canada pour le patrimoine mondial;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil du 6 septembre dernier, la Municipalité de L'Île-d'Anticosti s'est engagée dans une démarche afin que l'île d'Anticosti soit inscrite sur la liste indicative du Canada pour le patrimoine mondial;

ATTENDU QUE Parcs Canada demande le consentement du propriétaire du bien proposé pour inscription ainsi que l'appui de l'administration compétente;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est le propriétaire foncier de l'île d'Anticosti et la Municipalité de L'Île-d'Anticosti en est l'administrateur compétent;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti demande au gouvernement du Québec de consentir à la candidature de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour l'ajout à la liste indicative du Canada au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Point 14.

Varia

Rien à ajouter.

Point 15.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Aucun citoyen n'est présent.

Point 16. Résolution # 16-12-209

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19 h 12.

Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.

John Pineault
Maire

Frédéric Lee
Secrétaire-trésorier